

## **DECLARATION DU BURUNDI A L'OCCASION DE LA SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNES POUR L'ENVIRONNEMENT**

***Excellence Madame la Présidente de l'ANUE6 et Ministre de la Transition Énergétique et du Développement Durable du Maroc ;***

***Excellence Madame le Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement;***

***Mesdames, Messieurs les Ministres ;***

***Mesdames, Messieurs les Chefs de délégations ;***

***Mesdames, Messieurs tout protocole observé.***

C'est avec un réel plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de la sixième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement. Permettez-moi de vous adresser mes sincères salutations et d'exprimer mes sentiments de gratitude au Gouvernement et au peuple Kenya pour leur accueil chaleureux, leur hospitalité réservée à notre égard depuis notre arrivée.

Le Burundi vient de tracer sa vision d'un pays émergent en 2040 et développé à l'horizon 2060. Dans cette vision le Burundi promeut un pays paisible, où chacun vit dans des conditions décentes, où personne ne meurt d'une cause évitable, avec une économie compétitive tirée par les secteurs agro-alimentaire et industriel à haute valeur ajoutée et par une exploitation minière au bénéfice de la société, le tout, dans un environnement naturel préservé et avec la prise en compte du genre et de l'équité.

La participation du Burundi à la sixième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement se tient dans ce contexte et les thèmes autour desquelles cette session est orientée réconfortent le Burundi car ils traitent les mêmes préoccupations qui seront adressées par le Burundi dans sa dynamique de croissance en conformité avec sa vision de rétablir l'harmonie entre l'humanité et la nature, en améliorant les conditions de vie des personnes les plus vulnérables.

Le Burundi subit énormément des effets du changement climatique impactant négativement les secteurs de production nationale, des infrastructures et la dégradation des écosystèmes terrestres et aquatiques. Dans ces conditions, l'objectif de faire du Burundi une nation prospère grâce à une augmentation soutenue de la production des biens et services, et des changements structurels conduisant à l'augmentation de l'espérance de vie, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté dans toutes ses dimensions serait compromise.

9

## **Auguste Assemblée**

Le Burundi s'est joint activement depuis les deux dernières décennies aux décisions internationales dans le cadre des conventions multilatérales sur la biodiversité, le climat et la désertification. Il sied de signaler à titre d'exemples que pour juguler la perte de la nature et de la biodiversité, le Burundi a pris des engagements ambitieux de restauration des paysages dans le cadre des défis de Bonn (2 millions d'hectares). Un programme National de Reboisement appelé « Ewe Burundi Urambaye » a été mis sur pied avec comme objectif, la plantation de 5 millions d'arbre chaque année et cela depuis 2018.

Des engagements ambitieux dans la cadre de l'Accord de Paris au niveau de sa contribution déterminée nationales sont en cours d'exécution avec une forte implication des différentes couches de la population nationale.

A l'issue de la Conférence des Parties à la Convention sur la Biodiversité, le Burundi a pris les devants pour se conformer au nouveau Cadre Mondiale sur la Biodiversité post 2020.

Le Burundi est entrain de réviser la stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Biodiversité pour l'aligner au nouveau Cadre Mondial sur la Biodiversité pour la décennie en cours.

Le Burundi avait même pris des initiatives à l'avance, des actions en cours de préservation des espaces protégées et d'augmentation de la superficie nationale protégée pour participer à la création d'un cadre de vie sain aux populations.

Au niveau des politiques nationales un arsenal de documents qui orientent des actions de développement en suivant une approche qui garantisse une qualité de vie supérieure grâce aux efforts visant la protection de l'environnement, la prise en compte du genre et de l'équité pour tous a été développé et d'autres sont en cours d'être développés. Nous citerons à titre d'exemple la lutte contre la pollution des déchets plus particulièrement des déchets plastiques, une loi réglementant l'usage des produits plastiques est en vigueur depuis 2018 et des résultats palpables ont été enregistrés.

Le Burundi a beaucoup misé sur la jeunesse et l'autonomisation de la femme

Le Burundi salue la solidarité internationale dans la mise en œuvre des engagements et réitère son engagement pour contribuer aux côtés des autres gouvernements pour façonner la politique mondiale de l'environnement et appel plus d'implication des groupes de la société civile, de la communauté scientifique et du secteur privé en mettant un accent



particulier à l'autonomisation de la jeunesse et des femmes qui sont des acteurs importants de la vie économique du pays mais aussi de la protection de l'environnement.

Bien que le Pays enregistre des progrès déjà réalisés dans la lutte contre le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pollution, il est à noter que des défis liés à l'insuffisance des moyens techniques et financiers persistent. C'est dans ce contexte que nous sollicitons encore une fois de soutenir le Burundi et de l'accompagner dans sa voie vers « le Burundi un Pays Emergent en 2040 et un pays Développé en 2060 ».

Je souhaite pleins succès à la sixième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement.

**Vive la coopération internationale**

**Vive la protection de l'environnement**

**Je vous remercie.**

